



PLEUDIHEN

Village

16/02/2018 n°1940

www.pleudihen.fr

Ce qui change au 1er janvier 2018

Publié le 02 janvier 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Malus automobile, stationnement payant, smic, plafonds d'attribution des prestations familiales, taux de l'intérêt légal, tarifs du gaz, chèque énergie, bulletin de paie, jour de carence, vaccins obligatoires, diagnostics logements, offre de prêt immobilier, logement social, avis en ligne, prix du timbre, publicités pour enfants... Retrouvez dans notre dossier une sélection des nouveautés administratives qui impacteront votre vie quotidienne à partir du 1^{er} janvier 2018.

Smic : Le nouveau montant du Smic brut horaire est porté à 9,88 € au 1^{er} janvier 2018.

Plafonds d'attribution des prestations familiales : Les plafonds applicables pour l'année 2018 sont revalorisés de 0,2 %.

Plafond de la sécurité sociale : Le plafond 2018 de la sécurité sociale est revalorisé de 1,28 % par rapport au plafond 2017.

Tarifs réglementés du gaz : Au 1^{er} janvier 2018, les tarifs réglementés de vente hors taxes d'Engie augmentent en moyenne de 2,3 % par rapport au barème en vigueur en décembre 2017.

Jour de carence : Depuis le 1^{er} janvier 2018, le jour de carence pour maladie des agents publics (fonctionnaires et contractuels) est rétabli.

Vaccins obligatoires : 8 vaccins supplémentaires deviennent obligatoires pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Diagnostics logements : Pour les baux de location signés à partir du 1^{er} janvier 2018, les propriétaires sont désormais tous dans l'obligation de fournir à leurs locataires un état de l'installation intérieure d'électricité et un état de l'installation intérieure de gaz.

Prix du timbre : Timbre vert ou rouge, colissimo... Les prix des timbres augmentent de 5 % environ au 1^{er} janvier 2018.

Publicité pour enfants : La loi du 20 décembre 2016 prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2018, la suppression de la publicité commerciale à destination des enfants de moins de 12 ans dans les programmes jeunesse de la télévision publique. Cette restriction s'applique durant la diffusion de ces programmes ainsi que pendant un délai de 15 minutes avant et après cette diffusion.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12255>

CENTRE CULTUREL

bmpleudihen@wanadoo.fr

✓ BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	



EXPOSITION de MANDALAS réalisés par 80 résidents de plusieurs Ehpad du pays de Dinan.

L'ensemble a été coordonné par Anim'âge, association qui regroupe 25 Ehpad. Les 22 tableaux de mandalas dont les dessins ont été créés par une artiste Kistin Leroy. Ils seront exposés à la bibliothèque et à la maison de retraite. Les personnes de Plouer/Rance, Pleslin-Trigavou et Pleudihen se sont regroupées pour réaliser les tableaux. Entrée libre, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

Exposition visible jusqu'au 28 février 2018.

Infos pratiques

Sapeurs-pompiers : 112 ou 18 (d'un fixe)
Médecin : 15
Pharmacie : 3237
Assistante sociale : RDV au 02.96.80.00.80
Association « Soleil et Sourires » : contact Pleudihen : 02.96.83.20.75
Ambulances de La Rance : 02.96.83.38.64
Conciliateur de justice : permanence le **Mardi 6 mars de 9h à 11h30** en mairie de Pleudihen (☎ 02.96.83.20.20)
Taxi LEMOINE : 06.08.54.09.22

MARCHE HEBDOMADAIRE Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours – semaine paire) : **mardi 20 février**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

PLAN
LOCAL
URBANISME
INTERCOMMUNAL

RÉUNIONS
PUBLIQUES

Dinan Agglomération 2030 : La stratégie d'aménagement

Venez donner votre avis

Secteur de la Rance : **VENDREDI 16 FEVRIER 2018 à 19h30**
Salle des fêtes de Pleudihen sur Rance

Plus d'infos : 02.96.87.21.41
www.dinan-agglomeration.fr

plui@dinan-agglomeration.fr

La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

Extrait du plus grand journal de l'époque, L'ILLUSTRATION : 14-18, La

Grande Guerre telle que les Français l'ont vécue. « **La Force Noire en renfort** ».

« Avec la paix de Brest-Litovsk, l'état-major allié sait que les Allemands vont pouvoir transférer sur le front de l'ouest 50 divisions (600 000 hommes), en vue d'une grande offensive. Pour y résister, les Alliés comptent sur des renforts américains, mais aussi sur un effort industriel redoublé en ce qui concerne les chars et l'artillerie, ce qui fait dire à Pétain : « *J'attends les chars et les Américains* ».

A court d'effectifs, la France lance également une campagne de recrutement en Afrique, comme recommandait dès 1910 le général Mangin dans son livre « **La Force Noire** ».

Entre février et août 1918 le député d'origine sénégalaise Blaise Diagne, devenu en janvier haut-commissaire pour le recrutement des troupes noires, conduit une mission de recrutement au Sénégal et au Mali et, parvient à enrôler plus de 75 000 hommes, contre des primes et la promesse de la citoyenneté française aux combattants en échange de « l'impôt du sang ». En 1915, des méthodes de recrutement plus radicales, s'apparentant à de la traite négrière, avaient provoqué des révoltes, réprimées dans le sang, notamment au Mali. »

Extrait du magazine Terre Information de novembre 2017 : L'Afrique mobilisée pour la Patrie.

« La mission Diagne de 1918 »

« Dès 1914, les tirailleurs dits « sénégalais » sont mobilisés pour défendre la France et son empire, participant ainsi aux principaux faits d'armes de notre armée. En 1918, alors que le continent est au bord de la rupture, une ambitieuse mission de recrutement est mise sur pied. Elle est conduite par le premier député originaire de l'Afrique subsaharienne : Blaise Diagne.

18 février 1918 à Dakar. Blaise Diagne, le premier député issu de l'Afrique Noire, parade avec son état-major. Celui-ci est composé de jeunes officiers africains « galonnés d'or, gantés de blanc, bardés de médailles et de fourragères » selon l'écrivain Amadou Hampâté Bâ. L'impression est forte sur les populations locales. La tâche de Diagne n'a cependant rien de facile. Il s'agit en effet de recruter 50 000 hommes pour l'effort de guerre. L'Empire français tout entier y a déjà pris sa part. Et le continent africain, en particulier l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), s'est déjà lourdement acquittée de « l'impôt du sang ». Les tirailleurs dits sénégalais, issus en réalité de la plupart des colonies africaines de la France, ont déjà eu bien des occasions de révéler leur valeur au feu (au combat). Dans l'esprit de Charles Mangin *, l'auteur de la Force Noire en 1910, devenu général au cours du conflit, les soldats africains devaient essentiellement servir dans l'Empire. L'idée était de soulager ainsi les troupes métropolitaines qui, dès lors, pourraient être employées en plus grand nombre sur un hypothétique front européen. Or, ces tirailleurs ont souvent été déployés sur le front Ouest, avec bravoure et valeur guerrière.

*Charles Mangin (1866-1925) : Général français, membre de la mission Congo-Nil en 1898, il prit une part décisive à la victoire de Verdun en 1916, et aux offensives de 1918.

40 000 TIRAILLEURS sous les DRAPEAUX (appelés, rappelés ou engagés dans l'armée).

Cependant, les recrutements pèsent lourdement sur les sociétés africaines. Plus que jamais soumises au travail forcé, supportant un impôt toujours plus lourd, elles souffrent du départ, d'un nombre important d'hommes valides pour le front. En décembre 1916, 40 000 tirailleurs se trouvent sous les drapeaux. Certes, au total, seulement 4% de la population de l'A.O.F. a été mobilisée. Mais les faibles densités observées dans l'Afrique sahélienne (zone de transition entre le Sahara et les régions tropicales humides), la fragilité de ses sociétés agraires ainsi que les pressions et les excès du recrutement conduisent à une très importante révolte en 1915-1916. Survenue dans une partie du Mali et du Burkina Faso actuels, elle couvre un espace de 100 000 km² et concerne environ 1 million d'individus. La plus forte concentration de troupes françaises en Afrique subsaharienne depuis la fin du XIX^{ème} siècle est nécessaire pour y mettre fin. Dans le même temps, les tirailleurs sénégalais ont payé un très lourd tribut, dans des proportions similaires à leurs camarades européens. En témoigne le désastre du Chemin des Dames en avril 1917 au cours duquel le général Mangin, commandant la VI^{ème} armée, déclare avoir perdu près de 45% de ses tirailleurs. Dans ce contexte, le gouverneur de l'A.O.F. Joost Van Vollenhoven, tué peu de temps après sur le front,



COMITE de JUMELAGE - Assemblée Générale ce vendredi 16 février à 19h - Salle Beaumarchais. Celle-ci est ouverte à tous les Pleudihennais désireux de découvrir notre Association.

SERVICE JEUNESSE - Ouverture de l'accueil de loisirs (3-11 ans) et de l'espace ados (collégiens, lycéens) du lundi 26 février au vendredi 9 mars. Renseignements : José Escanez 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42. pleudihen.jeunesse@orange.fr

Programme ESPACE ADOS : Lundi 26/02 - RDV 14h. Fin 16h. Tournoi de foot au city. 1 €. Mercredi 28/02 - RDV 13H30. Fin 16h30. Sortie laser game à Dinard. 12 €. Vendredi 02/03 - RDV 14h. Fin 17h30. Sortie cinéma à Dinan. 6 €. Lundi 05/03 - RDV 14h00. Fin 16h00. Tournoi de ping pong Mercredi 07/03 - RDV 12H30. Fin 16h45. Sortie patinoire à Rennes 6 €. Vendredi 09/03 - RDV 13H15. Fin 16h30. Sortie bowling 12 €.

L'association RANCE JEUNESSE ANIMATION

⇒ Repas dansant avec l'orchestre « Le Bon temps » - le samedi 17 février, à 19h30, à la salle des fêtes. Repas : 25 € avec apéritif et ses amuse-bouches, assiette gourmande, confit de canard, pommes de terre sarladaises, fromage, salade, café et ses mignardises. Réservation : Jeanine DUFEIL 02.96.83.24.70 et auprès de tous les membres de l'association.

⇒ Recrute pour son accueil de loisirs (juillet 2018) des animateurs et animatrices. Candidatures manuscrites + C.V. + photo + photocopies des différents diplômes à adresser à : Mme DUFEIL - Présidente de l'association R.J.A. 8 rue de la Fosse Even - 22690 PLEUDIHEN sur RANCE.

STADE PLEUDIHENNAIS

• Vendredi 16 Février - Chpt FOOT LOISIR. Journée : 17. Seniors (30 Ans et +) se déplacent à St JACUT Sport, à 21h.

• Samedi 17 Février - Chpt Jeunes de LIGUE. Journée : 12. U 17 A (R3) reçoivent l'US St MALO 2, à 14h. Terrain synth. Chpts Jeunes de DISTRICT. Journées 12 et 07 phase 2. U 15 A (D1) reçoivent le GJ Pays de CAULNES 1, à 15h45. Terrain synth. U 15 B (D4) se déplacent au GJ du Lié PLOUGUENAST 1, à 15h30. Football à 8 de DISTRICT. U13, 12, 12/13 : Voir avec les encadrants. Ecole de Football. U11, 10, 9, 8, 6/7 Voir avec les encadrants.

• Dimanche 18 Février - Chpt SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Journée : 14. Seniors A (R3) reçoivent l'US St JOUAN des GUERETS 1, à 15h30. Terrain synth. Seniors B (D1) reçoivent le FC PLELAN - VILDE 1, à 13h30. Terrain synth. Seniors C (D3) se déplacent à l'AS La LANDEC 1, à 15h30. Seniors D (D4) se déplacent à l'AS Le HINGLE 2, à 13h30.



Soirée TARTIFLETTE - VENDREDI 16 Mars 2018, 20h - Salle des Fêtes de Pleudihen s/ Rance. Apéritif. MENU : Entrée - Tartiflette/Salade - Dessert - Café. TARIFS : 14 Euros et 7 Euros (-12 Ans) Gratuit (-6 ans).

Boissons non comprises. RESERVATION : Jusqu'au Mercredi 14 Mars, auprès des encadrants, joueurs et dirigeants. OUVERT à TOUS, venez nombreux. Possibilité de parts à emporter : Tarif = 10 Euros.

Les Amis du Patrimoine – section RANDONNEURS

Vendredi 9 mars – Circuit sur Pleudihen Est. 9 km. 2h30. Départ 9h – salle des Fêtes de Pleudihen. Contact : Pierre Chouin 02.96.83.33.43. Marcel Servin 02.23.13.92.29. Gérard Allano 02.96.80.35.87